

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



Initiée par la société PREMIER INVESTISSEMENT

PRESENTEE PAR



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS**



Le présent document relatif aux autres informations de la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 3 novembre 2016 conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et de l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS.

Le présent document complète la note en réponse de la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société PREMIER INVESTISSEMENT, visée par l'AMF le 3 novembre 2016 sous le numéro 16-511 (l'« **Offre** »), en application d'une décision de conformité en date du 3 novembre 2016.

Le présent document et la note en réponse sont disponibles sur le site internet de la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS (www.lesnouveauxconstructeurs.fr) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

50, route de la Reine
92100 Boulogne-Billancourt

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1. RAPPEL PRELIMINAIRE	3
2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	3
3. CARACTERISTIQUES JURIDIQUES DE LA SOCIETE	4
3.1. Informations générales.....	4
3.1.1. Dénomination sociale - Sigle	4
3.1.2. Registre du commerce et des sociétés	4
3.1.3. Date de constitution et durée.....	4
3.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable	4
3.1.5. Objet social	4
3.2. Informations générales concernant le capital social	5
3.2.1. Capital social.....	5
3.2.2. Répartition du capital social et des droits de vote	5
3.2.3. Franchissement de seuils	5
3.2.4. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres.....	6
3.2.5. Capital social autorisé –non émis	6
3.2.6. Dividendes	8
4. ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE DE LA SOCIETE.....	8
4.1. Directoire.....	8
4.2. Conseil de surveillance	8
4.3. Comités constitués par le Conseil de surveillance	10
4.3.1. Comité d'audit	10
4.3.2. Comité des rémunérations.....	10
4.3.3. Commissaires aux comptes.....	10
5. CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE.....	10
6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015	11
7. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT.....	12

1. RAPPEL PRELIMINAIRE

Le présent document est établi par la société Les Nouveaux Constructeurs, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 16 039 755 euros dont le siège social est situé au 50 route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 722 032 778 ("**LNC**" ou la "**Société**"), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Premier Investissement, société par actions simplifiée au capital de 10 567 332 euros, dont le siège social est situé 50 route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 315 904 144 (l'"**Initiateur**" ou "**Premier Investissement**"), agissant de concert avec les membres du Concert (tel que ce terme est défini ci-dessous), visant les actions de la Société admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0004023208 et le mnémonique LNC (les "**Actions**").

Premier Investissement est une société holding de droit français, contrôlée par Monsieur Olivier Mitterrand, dont 100% du capital et des droits de vote sont détenus par Monsieur Olivier Mitterrand, Monsieur Moïse Mitterrand, Monsieur Guillaume Nadd Mitterrand, Monsieur Louis-David Mitterrand, Monsieur Maël Mitterrand, Madame Marie Mitterrand, et Madame Antigone Mitterrand, et dont la participation dans le capital de la Société constitue son principal actif.

L'Initiateur agit de concert avec (i) la société Premier Associés¹ ("**Premier Associés**"), contrôlée par l'Initiateur, (ii) la société SC Magellan² ("**SC Magellan**"), contrôlée par Monsieur Moïse Mitterrand, et (iii) Monsieur Olivier Mitterrand, Monsieur et Madame Moïse Mitterrand, Monsieur Guillaume Nadd Mitterrand, Monsieur Louis-David Mitterrand, Monsieur Maël Mitterrand, Madame Marie Mitterrand, et Madame Antigone Mitterrand (le "**Concert**"). Le Concert détient, à la date des présentes, 13 661 770 Actions et 24 540 067 droits de vote, représentant 85,2% du capital et 89,8% des droits de vote de la Société (le détail de la répartition du capital et des droits de vote est décrit au paragraphe 3.2.2 ci-dessous). Il est précisé que Premier Investissement est seul responsable du financement de l'Offre.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société, au sens de l'article 231-28 du règlement général AMF, figurent dans le rapport financier annuel incluant les comptes sociaux consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 diffusé le 13 avril 2016 (le « **Rapport Financier Annuel 2015** ») et dans le rapport semestriel incluant les comptes semestriels consolidés relatifs au semestre clos le 30 juin 2016, diffusé le 29 septembre 2016 (le « **Rapport Financier Semestriel 2016** ») qui sont incorporés par référence au présent document, sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Société (www.lesnouveauxconstructeurs.fr) sous la rubrique « Informations financières ».

¹ Premier Associés est une société par actions simplifiée au capital de 2 382 999,85 euros, dont le siège social est situé 50 route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 562 048 256. Le capital et les droits de vote de Premier Associés sont majoritairement détenus par Premier Investissement.

² SC Magellan est une société civile au capital de 5 967 680 euros, dont le siège social est situé 16 avenue Elisée Reclus 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 539 641 795. Le capital et les droits de vote de SC Magellan sont majoritairement détenus par M. Moïse Mitterrand.

Le Rapport Financier Annuel 2015 et le Rapport Financier Semestriel 2016 peuvent également être obtenus sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante :

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

50, route de la Reine
92100 Boulogne-Billancourt

Le présent document met à jour et complète les informations relatives à la Société publiées dans le Rapport Financier Annuel 2015 et le Rapport Financier Semestriel 2016.

3. CARACTERISTIQUES JURIDIQUES DE LA SOCIETE

LNC est un groupe français spécialisé dans la promotion de logements neufs (principalement sous la forme d'appartements mais également de maisons individuelles groupées) et d'immobilier d'entreprise en France et en Europe (Allemagne et Espagne).

Le groupe a livré depuis sa création il y a plus de 40 ans environ 75.000 appartements et maisons individuelles dans 200 communes en France et à l'étranger.

Basé sur une solide présence en France, LNC met en œuvre une stratégie de concentration sur les marchés où il est déjà présent, notamment l'Espagne et l'Allemagne. Par ailleurs, si le groupe est essentiellement un promoteur de logements résidentiels neufs, celui-ci développe également son activité en immobilier d'entreprise en France.

La clientèle de LNC est diversifiée, composée d'une majorité d'acquéreurs-utilisateurs, d'acquéreurs investisseurs et d'investisseurs institutionnels.

3.1. Informations générales

3.1.1. Dénomination sociale - Sigle

La société a pour dénomination : LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS S.A, et pour sigle LNC SA.

3.1.2. Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 722 032 778.

3.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 20 avril 1972 sous la forme de société anonyme et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris le 8 juin 1972.

La Société a une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de son immatriculation, sauf dissolution anticipée ou prorogation, soit jusqu'au 8 juin 2071.

3.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

Le siège social est situé 50 Route de la Reine - 92100 Boulogne-Billancourt.

La Société est une société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de surveillance, soumise notamment aux dispositions du livre II du Code de commerce.

3.1.5. Objet social

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement et notamment par voie de prise de participation sous quelque forme que ce soit à toute entreprise créée ou à créer :

- la promotion immobilière, l'aménagement, le lotissement, l'achat, la construction, la vente, l'achat en vue de la revente, la détention, la rénovation, l'équipement et la location de tous biens immobiliers, ainsi que toute activité immobilière ou industrielle s'y rattachant,
- toutes prestations de services, notamment commerciales, techniques, financières ou de gestion immobilière se rattachant aux activités ci-dessus,
- la détention ou la gestion de sociétés et de toutes autres structures juridiques françaises ou étrangères, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières,
- et plus généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus.

3.2. Informations générales concernant le capital social

3.2.1. Capital social

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 16.039.755 euros divisé en 16.039.755 actions d'une valeur nominale de 1 euro, toute de même catégorie, entièrement libérées.

La Société n'a pas émis d'autres titres de capital, ni d'instrument financier ou droit pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital social ou aux droits de vote de la Société.

La Société détient 1.000 de ses propres actions qui seront apportées à l'Offre.

3.2.2. Répartition du capital social et des droits de vote

A la date d'établissement du présent document, le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

	Total actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Premier Investissement	11 193 501	69,8%	21 536 458	78,8%
Premier Associés	2 200 000	13,7%	2 733 250	10,0%
SC Magellan	250 515	1,6%	250 515	0,9%
Famille Mitterrand	17 754	0,1%	19 844	0,1%
Total concert	13 661 770	85,2%	24 540 067	89,8%
Actions du Directoire ¹	133 854	0,8%	253 959	0,9%
Actions propres	1 000	0,0%	0	0,0%
Public	2 243 131	14,0%	2 543 555	9,3%
Total	16 039 755	100,0%	27 337 581	100,0%

Source: Société

Note : (1) Sont incluses les Actions détenues par MM. Fabrice Desrez, Ronan Arzel et Paul-Antoine Lecocq.

3.2.3. Franchissement de seuils

A la date d'établissement du présent document, aucune déclaration de franchissement de seuils n'a été déclarée à l'AMF et à la Société conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du code de commerce.

En revanche, il est précisé que la société Oddo Meriten Asset Management a franchi à la hausse le seuil de 1 % du capital social et des droits de vote pendant la période de préoffre. Les opérations réalisées par la société Oddo Meriten Asset Management ont été déclarées à l'AMF conformément aux dispositions de l'article 231-46 du règlement général AMF et sont consultables sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

3.2.4. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres

A la connaissance de la Société, les opérations suivantes ont été réalisées par la société SC Magellan, société contrôlée par Monsieur Moïse Mitterrand, membre et président du Directoire sur les titres de la Société au cours des douze derniers mois :

Du 15 octobre 2015 au 14 octobre 2016

Entité	SC Magellan
Nombre de transactions	58
Nombre total d'actions acquises	141 822
Prix moyen par action (€)	19,95
Prix maximum par action (€)	26,47
Prix minimum par action (€)	17,71

Source: Site de l'AMF

Aucune autre opération n'a été déclarée à l'AMF en application des dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire financier.

3.2.5. Capital social autorisé –non émis

L'assemblée générale du 20 mai 2016 a consenti au Directoire les délégations et autorisations suivantes en matière d'émission ou de rachat d'actions :

Type de délégation ou d'autorisation	Durée /Echéance	Montant nominal maximal et/ou pourcentage du capital autorisé	Plafond Global ³
Autorisation en vue de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions (11 ^{ème} résolution)	Assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2016 ou le 20 novembre 2017	10 % du capital Prix maximal d'achat par action : 30 euros	N/A
Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions (12 ^{ème} résolution)	Assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2016 ou le 20 novembre 2017	10 % du capital social	N/A
Délégation de compétence de procéder, avec ou sans offre publique, à l'émission, <u>avec maintien</u> du droit préférentiel de souscription de tout titre de capital ou de tout titre de créance (13 ^{ème} résolution)	25 mois (soit jusqu'au 20 juin 2018)	Titres de capital : 15.000.000 euros Titres de créance : 100.000.000 euros	Oui
Délégation de compétence de procéder, avec ou sans offre publique, à l'émission, <u>avec suppression</u> du droit préférentiel de souscription de tout titre	25 mois (soit jusqu'au 20 juin 2018)	Titres de capital : 15.000.000 euros Titres de créance :	Oui

³ Aux termes de la 21^{ème} résolution, l'assemblée générale du 20 mai 2016 a fixé le montant nominal global des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu des 13^{ème} à 20^{ème} résolutions à (i) 15.000.000 euros pour les titres de capital et (ii) 100.000.000 euros pour les titres de créance.

Type de délégation ou d'autorisation	Durée /Echéance	Montant nominal maximal et/ou pourcentage du capital autorisé	Plafond Global ³
de capital ou de tout titre de créance par voie d'offre au public (14 ^{ème} résolution)		100.000.000 euros	
Délégation de compétence pour décider l'augmentation de capital social <u>avec suppression</u> du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé visé à l'article L.411-2-II du Code monétaire et financier (15 ^{ème} résolution)	25 mois (soit jusqu'au 20 juin 2018)	Titres de capital : 20 % du capital social par an Titres de créances : 100.000.000 euros	Oui
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription au titre des 13ème, 14ème et/ou 15ème résolutions susvisées (16 ^{ème} résolution)	25 mois (soit jusqu'au 20 juin 2018)	Dans la limite de 15 % de l'émission initiale	Oui
Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres (17 ^{ème} résolution)	25 mois (soit jusqu'au 20 juin 2018)	Montant nominal maximum : 5.000.000 euros	Oui
Délégation de compétence pour décider l'augmentation du capital social en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers (18 ^{ème} résolution)	25 mois (soit jusqu'au 20 juin 2018)	Montant nominal maximum : 1.500.000 euros	Oui
Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (19 ^{ème} résolution)	25 mois (soit jusqu'au 20 juin 2018)	Nombre maximum d'actions auxquelles les options pourront donner droit : 400.000	Oui
Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions (20 ^{ème} résolution)	25 mois (soit jusqu'au 20 juin 2018)	10 % du capital social	

A la date d'établissement du présent document, aucune desdites délégations et autorisations n'a été utilisée par le Directoire.

Le texte complet de ces délégations est disponible sur le site internet de la Société <http://www.lesnouveauxconstructeurs.fr/informations-financieres/assemblee-generale.html>.

3.2.6. Dividendes

Au titre des trois précédents exercices, la Société a procédé aux distributions de dividendes suivantes :

Exercices	Dividende par action
31/12/2015	0,60 €
31/12/2014	0,60 €
31/12/2013	0,60 €

4. ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE DE LA SOCIETE

4.1. Directoire

La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance.

Le Directoire est composé de deux (2) membres au moins et de cinq (5) membres au plus, nommés par le Conseil de surveillance. Ils sont nommés pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de la réunion l'assemblée générale ordinaire annuelle ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

A la date d'établissement du présent document, le Directoire est composé de quatre (4) membres :

- Monsieur Moïse Mitterrand, membre et Président du Directoire
- Monsieur Fabrice Desrez, membre du Directoire et Directeur Général
- Monsieur Ronan Arzel, membre du Directoire
- Monsieur Paul-Antoine Lecocq, membre du Directoire

La composition du Directoire n'a subi aucune modification depuis la publication du Rapport Financier Annuel 2015.

4.2. Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire annuelle pour une durée trois (3) ans expirant à l'issue de la réunion l'assemblée générale ordinaire annuelle ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Chaque membre du Conseil de surveillance doit être propriétaire de quinze (15) actions.

Le Conseil de surveillance est doté d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations.

A la date d'établissement du présent document, le Conseil de surveillance est composé de six (6) membres.

Identité des membres	Date de nomination ou du dernier renouvellement	Membre indépendant
Monsieur Olivier Mitterrand Membre et Président du Conseil de surveillance	20 mai 2016 (renouvellement)	Non
Madame Geneviève Vaudelin-Martin Vice-président et membre du conseil de surveillance	20 mai 2016 (renouvellement)	Oui
Premier Investissement SAS Représentant permanent : Madame Marie Mitterrand Membre du conseil de surveillance	20 mai 2016 (renouvellement)	Non
Monsieur Patrick Bertin Membre du conseil de surveillance	23 mai 2014 (renouvellement)	Oui
Monsieur Fabrice Paget-Domet Membre du conseil de surveillance	20 mai 2016 (nomination)	Oui
Monsieur Saïk Paugam Membre du conseil de surveillance	20 mai 2016 (nomination)	Oui

Il est précisé que depuis la publication du Rapport Financier Annuel 2015 :

- Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Gérard Margiocchi est arrivé à expiration à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Les mandats de Monsieur Olivier Mitterrand, de Madame Geneviève Vaudelin-Martin et de la société Premier Investissement, membres du Conseil de Surveillance ont été renouvelés par l'assemblée générale du 20 mai 2016 pour une nouvelle durée de trois (3) années ;
- Monsieur Fabrice Paget-Domet et Monsieur Saïk Paugam ont été nommés en qualité de nouveaux membres du Conseil de Surveillance pour une durée de trois (3) années par l'assemblée générale du 20 mai 2016 ;
- Monsieur Olivier Mitterrand a été reconduit dans ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance aux termes des décisions du Conseil de Surveillance en date du 20 mai 2016 ;
- Madame Geneviève Vaudelin-Martin a été reconduite dans ses fonctions de Vice-président du Conseil de Surveillance aux termes des décisions du Conseil de Surveillance en date du 20 mai 2016.

4.3. Comités constitués par le Conseil de surveillance

4.3.1. Comité d'audit

A la date d'établissement du présent document, le Comité d'audit est composé de trois (3) membres :

- Madame Geneviève Vaudelin-Martin, Présidente et membre indépendant,
- Monsieur Saïk Paugam, membre indépendant,
- Monsieur Olivier Mitterrand.

4.3.2. Comité des rémunérations

A la date d'établissement du présent document, le Comité des rémunérations est composé de deux (2) membres :

- Monsieur Olivier Mitterrand, Président.
- Madame Geneviève Vaudelin-Martin, membre indépendant.

4.3.3. Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes titulaires de la Société sont :

- MAZARS
61, rue Henri Regnault
Tour Exaltis
92400 Courbevoie
- BDO France – Léger & Associés
113, rue de l'Université
75007 Paris

Les commissaires aux comptes suppléant de la Société sont :

- Monsieur Franck Boyer
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
- DYNA Audit
35, rue de Rome
75008 Paris

5. CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE

Le présent document incorpore par référence le Rapport Financier Annuel 2015 et le Rapport Financier Semestriel 2016.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Société (www.lesnouveauxconstructeurs.fr) sous la rubrique « Informations financières » et la sous rubrique « Documentation ».

<http://www.lesnouveauxconstructeurs.fr/informations-financieres/documentation.html>

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent respectivement en pages 93 et 115 du Rapport Financier Annuel 2015.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent respectivement en pages 19 et 91 du Rapport Financier Annuel 2015.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2014, le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016.

Tableau : chiffres clés 2014 – 2015 – S1 2016

M€	31 déc. 2014	31 déc. 2015	30 juin 2016
Chiffre d'affaires	470,3	505,9	263,3
Marge brute	119,5	133,1	66,8
Résultat opérationnel courant	43,4	58,5	26,4
Résultat net part du groupe	29,0	21,6	13,1
Fonds propres consolidés	279,0	291,8	299,7
Endettement net	65,7	53,2	91,2

Source : Société.

6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

Les communiqués de presse publiés par la Société sont disponibles sur son site Internet sous la rubrique « Informations financières » et la sous rubrique « Communiqués de presse ».

<http://www.lesnouveauxconstructeurs.fr/informations-financieres/communiques-de-presse.html>

La mise à disposition du Rapport Financier Semestriel 2016 a fait l'objet d'un communiqué le 29 septembre 2016 (<http://www.lesnouveauxconstructeurs.fr/communique-mise-a-disposition-du-rapport-financier-du-1er-semester-2016-342.html>).

A la connaissance de la Société, il n'existe, en date d'établissement du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le Rapport Financier Annuel 2015 susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

Les facteurs de risques relatifs à la Société sont décrits dans le Rapport Financier Annuel 2015 en pages 128 à 135. A la date d'établissement du présent document, la Société n'a pas connaissance d'autres risques ou incertitudes susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

Il est rappelé que plusieurs procédures sont actuellement en cours dans le cadre du principal litige en France opposant depuis 1993 le groupe à une association syndicale libre (ASL) ayant assigné une société du groupe pour obtenir l'exécution de travaux de nature à limiter l'envasement d'un canal privé compris dans un ensemble immobilier et fluvial dénommé « Port-Cergy » vendu par le groupe et à rendre conforme ledit canal à l'objet vendu. Une présentation synthétique des procédures en cours figure en pages 133 et 134 du Rapport Financier Annuel 2015, étant précisé notamment que, depuis la date de publication du Rapport Financier Annuel 2015, une médiation a été engagée par les parties

dans le cadre de la procédure devant la Cour d'Appel de Versailles relative au sort de l'astreinte prononcée par cette même cour par décision en date du 4 janvier 2010. Les comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et les comptes semestriels consolidés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016 présentent par ailleurs une provision de 4,7 M€ correspondant au provisionnement de ce contentieux.

7. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 3 novembre 2016 auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui sera diffusé au plus tard le veille du jour de l'ouverture de l'Offre comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général AMF et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Premier Investissement et visant les actions de la société Les Nouveaux Constructeurs SA.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le 3 novembre 2016

Monsieur Moïse Mitterrand

Président du Directoire de la société Les Nouveaux Constructeurs